



Marché à procédure adaptée
passé en application de l'article L2123-1 du Code de la commande
publique (décret n° 2018-1075 du 03 décembre 2018)

SEJOUR AU PAYS DE GALLES
- Octobre 2020 -

REGLEMENT DE LA CONSULTATION
VALANT CAHIER DES CHARGES

Nature des prestations : Service

Identification de l'organisme qui passe le marché : LYCEE LE VERGER

Adresse = 1, Avenue des Corossols - B.P. 31
97438 SAINTE MARIE

Objet du marché :

Organisation d'un séjour à Pays de Galles du 11 au 24 octobre 2020 pour un groupe composé de 24 élèves et 2 enseignants-accompagnateurs

DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES: Vendredi 13 Mars 2020 à 12H
(heure locale de l'Ile de la Réunion)

1- OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet l'organisation d'un séjour au Pays de Galles pour 24 élèves et 2 enseignants-accompagnateurs du 11 au 24 octobre 2020.
Ce séjour s'inscrit dans le cadre d'un voyage pédagogique.

Ce marché ne comprend qu'un seul lot.

2- DESCRIPTION DE L'OFFRE

L'organisation du transport aérien Réunion/Paris/Manchester et retour est totalement à la charge du Lycée Le Verger.

Prestation faisant l'objet du présent marché :

2.1. Début de la prestation :

date : 11 octobre 2020

lieu : aéroport de Manchester

heure : 13 h 40 : heure d'arrivée du vol Air France provenant de Paris Charles de Gaulle

2.2 Fin de la prestation :

date : 24 octobre 2020

lieu : aéroport de Manchester

heure : heure d'arrivée à l'aéroport.

2.3. Région du séjour :

Nord du Pays de Galles, proche de Manchester

2.4. Toutes modifications des dates, heures, lieu d'arrivée seront portées à la connaissance du prestataire du séjour par le Lycée le Verger.

2.5. Transports :

Les modalités de transport devront être précisées dans l'offre proposée et toutes les charges y afférents seront à la charge du prestataire.

2.6. Type d'hébergement :

L'hébergement sera proposé en familles d'accueil en pension complète du 1er au dernier jour du séjour pour tout le groupe,

L'organisation des journées sera proposée par les prestataire en fonction des éléments obligatoires devant figurer au programme décrits ci-après. Les repas seront totalement pris en charge par le prestataire.

2.7. Eléments obligatoires devant figurer au programme :

- 20 cours d'anglais de 45 minutes en groupe : modalités de prise en charge des cours à préciser
- Visite guidée d'une demi-journée à Liverpool : visite de la ville, du Musée de la marine et autres musées culturels, visite de la Baltic creative
- visite d'une demi-journée à Conwy, village médiéval
- visite d'une journée complète à Manchester : visite du Musée de la Science et de l'Industrie
- visite d'une journée complète à Anglesey et Holyhead. Découverte de la côte et de la culture galloise
- Présence d'un guide durant tout le séjour.

3 - REGLEMENT DE LA CONSULTATION

3.1 - Mode de règlement

Le mode de règlement est exclusivement le virement administratif. Les paiements interviendront dans les délais réglementaires sur présentation de factures.

3-2 - Présentation des propositions

Les candidats intéressés auront à produire un dossier complet comprenant les pièces et renseignements qui suivent :

3.2.1. Document à produire pour la candidature :

- Le présent règlement de consultation valant cahier des charges dûment signé

3.2.2. Document à produire pour répondre à l'offre :

Une proposition de programme depuis sa prise en charge à l'aéroport jusqu'au transfert à l'aéroport le jour du départ de la façon la plus détaillée possible.

Cette proposition sera détaillée et chiffrée et fera apparaître au minimum les éléments mentionnés au paragraphe 2, du points 2.1 au point 2.7, ci-dessus.

Cette proposition sera proposée en langue française.

Cette proposition sera chiffrée. Le prix devra détailler le tarif par type de participant (élèves et enseignants-accompagnateurs). Les prix seront indiqués en Euros et en TTC.

Cette proposition mentionnera la durée de validité de l'offre initiale qui sera de 30 jours minimum à compter de la date limite de dépôt des offres.

Cette proposition mentionnera les modalités de règlement souhaitées sachant que des acomptes représentant au maximum 30 % du montant HT du marché pourront être versés au titulaire. Le règlement du solde interviendra lors de la remise par le titulaire des documents permettant la réalisation du séjour.

3.3. Renseignements complémentaires

Les demandes de renseignements complémentaires se feront exclusivement par courriel aux adresses suivantes :

catherine.ravennes@ac-reunion.fr

gestion.9741185v@ac-reunion.fr

3-6. Conditions d'envoi des propositions

Le candidat transmettra son offre , à sa convenance :

* par dépôt sur le site de l'AJI : www.aji-France.com

* sous enveloppe postée portant la mention "MAPA - SEJOUR AUX PAYS DE GALLES - OCTOBRE 2020" à l'adresse suivante : LYCEE LE VERGER, 1, Avenue des Corossols - B.P. 31 - 97438 SAINTE MARIE.

* par courriel aux 2 adresses suivantes :
gestion.9741185v@ac-reunion.fr
ce.9741185v@ac-reunion.fr

4.7. Jugement des propositions

Le choix de l'offre repose sur le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse. Le choix de l'offre économiquement la plus avantageuse se fonde sur les trois critères suivants :

- le prix : 60 points
- le programme : détails, éléments obligatoires, mentions obligatoires à prévoir = 40 points

4.8. Attribution :

Les candidats auront une réponse à leur offre dans les 15 jours suivants la date limite de dépôt des offres.

Le candidat retenu sera destinataire d'un acte d'engagement à renseigner, signer et à retourner au Lycée le Verger dans le délai indiqué.

4.9. Dispositions diverses :

Aucune offre arrivée hors délai ne sera examinée;

Le Lycée le Verger se réserve le droit de négocier avec les candidats les offres reçues, notamment en matière de prix.

Le Lycée le Verger se réserve le droit de ne pas donner suite à la consultation. Les candidats en seront alors avisés.

DATE LIMITE DE DEPOT DES OFFRES: Vendredi 13 mars 2020 - 12H (heure locale Ile de la Réunion)

Fait à

Le

Sainte-Marie, le 21 février 2020

Le candidat,

La Provisure,

G.BOURGAGROU

